



OI-Cs 11/06/2016

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juin 2016

Convoqué à 17h45 à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après, confirmé aux administrateurs avec l'envoi des pièces jointes.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Claude Saulgeot, Jean Claude Secchi, Laurent Billet, Georges Davignon

Excusés: Michel Bodoy, Catherine Oliver, Michel Meyer.

1) Approbation du PV du CA du 03/05/2016.

Une remarque concernant le secrétariat qui est assuré par Mireille et Catherine : Mireille accepte de se charger de toute la logistique et des archives (comme très bien auparavant) et Catherine, lorsqu'elle est présente, se charge de rédiger les minutes du compte-rendu de la réunion du CA préfigurant le PV.

Penser à préparer et envoyer à la Préfecture les procès -verbaux de l'AGO 2016 et de l'élection du bureau lors de la réunion du CA qui a suivi. Le texte est approuvé à l'unanimité des administrateurs (Ndlr: mis en ligne dans l'intervalle sur www.bienvivreaveyrier.org).

2) Immeuble de Morat

Jean Claude expose que l'immeuble est en construction mais que plusieurs voisins et adhérents se sont aperçu que des murs ont été construits entre l'immeuble futur et la maison ancienne qui ne figurent pas sur les plans du permis de construire d'origine accordé. Ceci a été signalé à la mairie qui a diligenté la police municipale sur place.

Après délibération, le CA demande au Président de confirmer la mission de l'huissier contacté et d'adresser son constat de non-conformité à la Mairie, au besoin par lettre recommandée, afin de lui demander les suites qu'elle entendra donner. La réunion apéritive à Morat prévue le 11 juin est en conséquence reportée en attente de la réponse.

3) PLU et urbanisme

BVV est conviée par le Premier Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, Stéphanie Chapus, à la réunion des Personnes Publiques Associées pour la présentation du projet de PLU avant arrêt, le lundi 13 juin 2016 à 14h. Les Président et Vice- président y assisteront avec Jacques Herrgott.

BVV souhaite l'amélioration de la mobilité (transports collectifs, multimodalité, intermodalité...) tout en évitant l'accentuation de la coupure du village «route». Voir « Prospective urbanistique, Veyrier 2020 » et « Traverses » dans la rubrique dédiée du site.

4) Voie Verte, propositions d'adhérents.

Suite à la réunion du CD 74 à la Veyrière le 31 mai au cours de laquelle 4 membres de BVV ont émis des remarques sur le fond, sans pour autant pouvoir répondre aux affirmations en retour d'élus, fussent- elles inexactes, Olivier Labasse va rencontrer ses prochains jours la presse locale pour rétablir la vérité, au moins sur la portion de voie verte de 750 à 800m entre la fondation Mérieux et le giratoire des Pérouzes. Il le fera au nom de BVV (approuvé à l'unanimité par le CA). La position de l'association, qui compte de nombreux cyclistes et cyclotouristes, n'est pas anti-vélo comme certains voudraient le faire accroire pour tenter de la disqualifier. C'est le refus systématique de concertation du CD et le dérapage financier de grande ampleur découvert depuis peu (4,7M€ contre 2,2 M€ annoncés en 2013 pour cette petite portion), et le refus depuis 2007 (1^{ère} enquête publique) de prise en compte de solutions (tracé et aménagements cyclables) meilleures pour la sécurité et l'agrément des cyclistes, le respect des sites et les finances publiques qui ne sont pas acceptés, tant par BVV que par d'autres associations du bassin du Lac. Le passage en force, ici comme au plan national, n'est pas signe d'un bon fonctionnement démocratique. La légitimité de l'élection ne doit pas faire

oublier à certains (ré)élus le pourcentage d'abstentions, votes blancs et nuls qui ont marqué les derniers scrutins (ex.59,9% aux départementales...) dont ils portent une part de responsabilité.

François Decodts, en accord avec la position de l'association sur la portion citée, souhaite que BVV participe au mieux aux différents plans de circulation que la mairie va mettre en place afin de diminuer, autant que faire se peut, les grandes perturbations que les travaux vont induire pendant les 21 mois de leur durée annoncée le 31 mai.

5) Agenda 21?

Pas d'information depuis la demande téléphonique (acceptée) de septembre 2015 du conseiller Mathieu et la relance de BVV.

6) Activités des associations

A l'instigation du collectif des 15 associations pour un « Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien », la C2A, reconnaissant le problème de qualité de l'air, avait créé il y a quelques mois un « COQA » alors que la ville d'Annecy avait son club « climat ». Les 2 vont être fusionnés pour lancer, le 5 juillet, « C'Lac » (Club local Air Climat) auquel le Président de BVV est invité à siéger. La C2A a aussi lancé, le 7 juin à 14h, sur son périmètre élargi, son futur « Plan de déplacement Urbain » (PDU), instance à laquelle Olivier Labasse participe.

7) Point des adhésions

2 nouveaux adhérents depuis le dernier CA.

8) Questions diverses

- C2A

C'est officiel, Veyrier du lac va être intégré dans la C2A à partir du 01/01/2017: souhaitons une amélioration des transports collectifs pour les veyrolains, la mesure de la qualité de l'air...Reste une inconnue : l'incidence sur nos impôts fonciers notamment et sur la « réduction du millefeuilles » à l'origine de la loi NOTRe.

- *Moratoire*

Lecture d'un projet de moratoire sur les projets d'extension des capacités d'urbanisation du bassin d'Annecy (Claude l'enverra par mail pour y réfléchir avant un prochain CA).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h30.

Prochain Conseil ouvert : mardi 5 juillet 2016 à 18 heures. Avec la participation des tous les adhérents qui souhaitent y participer et/ou présenter leurs questions et suggestions.